



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 103229

Texte de la question

Mme George Pau-Langevin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prescription de produits de substitution pour dépendance à certaines drogues, comme la buprénorphine. Pour le médecin, la prescription de ce médicament peut être source d'inquiétudes car refuser de le faire s'avère conflictuel et l'oblige à gérer avec doigté le patient qui peut se révéler violent. Par ailleurs, cette prescription ne va pas sans générer une clientèle sociale particulière, qui peut faire fuir la clientèle moins en phase avec cette problématique. Dans les faits, le médecin de ville se retrouve pris en étau, entre l'autorisation de prescrire ce type de médicament, avec toutefois un risque d'être sanctionné s'il est estimé qu'il en prescrit trop, et l'obligation de gérer ces patients tout en étant vigilant par rapport au trafic qui peut s'organiser autour de ce produit. Elle l'interroge en conséquence pour savoir quelles orientations le ministère de la santé fournit aux professionnels pour encadrer la prescription de ce type de médicaments et donner aux médecins de ville les garanties nécessaires quant à l'exercice de ses missions.

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103229

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2017](#), page 1895

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)